

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le **19 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201226-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique
Mardi 15 décembre 2020
—————

**APPROBATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE ET DE LA POLICE D'ABONNEMENT DES
CONTRATS DE VENTE DE CHALEUR DE LA SPL BER**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

**Présents : 31
Pouvoirs : 02**

DIRECTION GENERALE

n°26

**APPROBATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE ET DE LA POLICE D'ABONNEMENT DES
CONTRATS DE VENTE DE CHALEUR DE LA SPL BER**

Rapporteur : Armelle Gégousse

Par délibération en date du 26 juin 2019, le Conseil municipal de Ploemeur a autorisé le maire à signer, le 9 avril 2020, une Délégation de Service Public à la Société Publique Locale Bois Énergies Renouvelables afin de construire et exploiter un réseau de chaleur dans le quartier de Kerdroual.

Cette délégation de service public comporte des clauses tarifaires contractuelles.

Depuis, la SPLBER a réalisé les études de maîtrise d'œuvre et s'apprête à lancer les marchés de travaux de cette opération dont l'estimation est portée à 2035000 € HT tranche ferme et 110000 € HT tranche conditionnelle.

En parallèle, les pièces qui constitueront l'engagement contractuel entre la SPLBER et ses clients ont été élaborées et validées par le Conseil d'administration de la SPLBER le 15 octobre 2020.

Le règlement de service, ainsi que la police d'abonnement ont été rédigés sur la base des préconisations de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), adaptées aux spécificités du réseau de Kerdroual ; les clauses tarifaires sont conformes à la délégation de service public accordée par la ville à la SPL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 2 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finance et ressources humaines, agglomération » du 3 décembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement de service et la police d'abonnement du réseau de Kerdroual

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire